

Chronique de documentation

G. P.

Volume 36, Number 2, 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103639ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103639ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

P., G. (1968). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, 36(2), 152–167. <https://doi.org/10.7202/1103639ar>

Chronique de documentation

par

G. P.

Témoign d'un siècle : le palais du parlement canadien. Chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

152

Voilà un album qui vient de paraître chez l'Imprimeur de la Reine. On y a réuni de magnifiques photos destinées à faire voir dans le détail ce très curieux exemple de style néo-gothique anglais, appliqué à un immeuble de l'État canadien à une époque où les architectes civils se partageaient entre les partisans du néo-classicisme et d'un gothique inspiré de Westminster. Le nôtre est-il très pur ? Qu'il le soit ou non, le palais de l'État a assez grande allure.

Est-il raisonnable qu'une façade d'une autre époque abrite des bureaux modernes installés dans des pièces construites avec des matériaux récents ? La tradition a été plus forte que l'évolution des conceptions. Elle a fait respecter les lignes anciennes quand on décida de rebâtir, en 1917, après l'incendie. On les a améliorées, cependant, sous l'inspiration des deux architectes excellents qu'étaient MM. Pearson et Marchand.

Il y a bien des anomalies dans ce grand immeuble, qui est assez beau et gracieux dans l'ensemble. Mais n'abrite-t-il pas des anachronismes encore moins défendables, comme ces orateurs en toge et perruque dont le rôle est de se taire, la masse, symbole de l'autorité et d'immobilisme dans un pays en marche, ce huissier à la verge noire qui serait un peu comique dans son titre et son comportement, si son rôle et son costume ne venaient de très loin dans le passé ? Cette procédure parlementaire qui s'inspire de celle de l'Angleterre est à la fois périmée et utile, comme la structure générale de l'édifice.

L'album raconte tout cela dans un texte un peu faible, mais avec des photos magnifiques. Elles permettent de découvrir sculptures, ferronneries, œuvres d'art que l'on ne remarque pas quand on entre dans cet antre du parlementarisme britannique qui semble un peu perdu, un peu ridicule par ses manières de faire, dans un pays où tout évolue et tout est vitesse, changements, surprises, expansion, records, bousculade à l'américaine, et dans un siècle de découvertes spatiales. Il est vrai que le fonctionnarisme garde dans tout cela l'allure des siècles passés.

153

The Effects of International Treaties and Agreements on insurance and reinsurance.

L'auteur a été "*general counsel*" de l'American Foreign Insurance Association de 1942 à 1964, c'est-à-dire pendant toute cette période d'extrême activité qui a permis l'essor de cette grande société américaine dans le monde. Il est particulièrement bien placé pour étudier l'effet des conventions et traités internationaux sur l'assurance et la réassurance. Après avoir étudié quelques-uns d'entre eux, il conclut que les assureurs et les réassureurs doivent étudier de façon très précise la portée immédiate et lointaine des ententes internationales de toutes espèces, s'ils veulent savoir en quoi et comment ils s'engagent en travaillant dans les pays étrangers. Les traités, en effet, peuvent à un moment donné se superposer aux contrôles nationaux et devenir ce qu'il entend par "*Supra-National Regulation of Insurance*".

Un homme et son péché, par Claude-Henri Grignon. À la librairie Beauchemin, Montréal. Reconstitution à Sainte-Adèle.

Voici une autre incursion dans le temps passé. Celle-là a un caractère et une valeur bien différents. Si j'en parle ici c'est plus pour en tirer un enseignement que pour autre chose.

154 A trois milles environ de Saint-Adèle, on a reconstitué le milieu où auraient pu vivre les personnages de cet excellent écrivain régionaliste qu'est l'auteur d'un "Homme et son péché". Tout est artificiel dans son livre, mais tout évoque avec assez de justesse les endroits où auraient pu vivre l'avare et ses sacs — ils y sont — Wabo dans sa crasse, le docteur et sa clientèle de pauvres gens. Pourquoi faut-il que le jour où j'y suis allé le soleil ait chauffé si délicieusement les conifères, les mousses, les plantes sauvages — dont les framboisiers — d'où se dégage le parfum de la forêt, primitif et raffiné tout à la fois ?

Il y a aussi le bureau de poste, l'auberge de Jos Malterre, le bureau du docteur, la maison de Séraphin Poudrier — tous ces personnages que, pendant longtemps, la radio et la télévision ont présentés aux bonnes gens sans atteindre le point de satiété.

La reconstitution est fidèle et les mets excellents. Ils sont servis par des boniches coiffées de ces bonnets que nos grand'mères, sinon nos arrière-grand'mères, avaient dans l'intimité pour retenir des cheveux rebelles ou rares. Elles portaient aussi ces robes longues qui ne laissaient paraître que le pied et la cheville. Elles étaient ainsi bien différentes de ces belles femelles, au ventre emprisonné dans une légère et très serrée culotte qui souligne défauts et qualités de la ligne et que j'ai vu se promener anachroniquement dans ces lieux. Peut-être auraient-elles émoustillé Séraphin au point de lui faire desserrer les cordons de la bourse !

La foule abonde, attirée par des noms et, il faut l'admettre, par une réalisation commerciale qui n'est pas sans sincérité, à la manière qu'aiment les gens simples. Elle a d'autant plus de succès qu'elle rappelle aux auditeurs fidèles le souvenir du spectacle qu'ils aiment et, à la plupart d'entre eux, des souvenirs de famille, tant le Canadien est près de la

vie rurale, si décriée maintenant, après avoir été portée aux nues par les écrivains d'une autre époque et, plus récemment, par les auteurs des "soirées du bon vieux temps". Personnellement, "Un homme et son péché" m'a agacé ou exaspéré selon les jours. Je lui reproche surtout de perpétuer un type qui n'a pas existé et qui, par la répétition du spectacle, prend presque figure symbolique d'une région. Je veux simplement constater ici ce que peuvent la publicité d'une part et l'habileté d'un écrivain qui a créé des types, auxquels chacun s'est intéressé parce qu'ils étaient très près de lui. Que presque tout soit chargé dans ce récit — Séraphin exagère l'avarice et la scène des pièces et des billets se répète trop souvent, Wabo est vraiment trop dans sa crasse et Donald, trop soumise. Tout est bon ou méchant dans cette histoire, mais si c'est un mélo, il est excellent. Ce qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est ce que Monseigneur Georges Gauthier disait, un jour, à l'un de ces vicaires dont le sermon avait été long: "Vous avez été bien, mais un peu longtemps."

155

Canadian First Bank : A history of the Bank of Montreal, par Merrill Dennison. Deux volumes. Chez McLelland and Stewart Limited, à Montréal et Toronto.

Le deuxième volume de ce copieux ouvrage vient de paraître. Comme le premier, il est bien présenté et rempli de détails intéressants sur l'évolution des affaires bancaires au Canada et, en particulier, à la Banque de Montréal. Typographie, papier et illustrations sont soignés. Ils en font une œuvre qu'il faut avoir en bibliothèque si l'on veut connaître la vieille dame très digne de la rue Saint-Jacques, sa jeunesse, son adolescence, son âge mûr, les services qu'elle a rendus, la place qu'elle tient encore dans les affaires financières de notre province et du pays entier. Elle a subi la concurrence des autres: les dix, dont une en particulier, qui, en employant

des méthodes plus dynamiques, a grandi plus vite à partir d'un certain moment. Quoi qu'il en soit la Banque de Montréal est restée synonyme au Canada de solidité, de puissance, de stabilité et d'accointances dans la grande bourgeoisie. Pour suivre son évolution et celle du pays, il est bon de consulter l'œuvre de M. Dennison.

156 Nous avons eu la curiosité de voir ce que l'auteur disait de la rébellion de 1837 et du chemin de fer, dont la construction après la Confédération a été la grande œuvre de sir John A. Macdonald, avec la politique douanière: épine dorsale de la nation nouvelle. Le chemin de fer a causé bien des ennuis, des difficultés et des mécomptes politiques. Il a coûté d'abord à John A. Macdonald son poste de chef du Gouvernement et le pouvoir à son parti, après quelques fautes graves dont tout autre que lui n'aurait pu se relever.

Lui a opéré un redressement, avec sa souplesse de vieux routier qui connaît ses gens et les tremplins qui permettent de rebondir du plus creux au plus haut dans l'aventure politique.

De la rébellion, M. Dennison ne voit que ce qui concerne la Banque, mais il est intéressant de constater ce qu'en pensent la finance et les financiers de Montréal. Avec 1836, ils ont eu un coup dur, car les banques, au Canada comme aux États-Unis, ont dû suspendre le remboursement de leurs billets en espèces, à leurs guichets, pour empêcher que les coffres ne se vident au cours de la crise financière qui sévissait. Ils sont inquiets de l'avenir, non pas que les affaires de la banque soient mauvaises, mais la législature de Québec n'a pas renouvelé la charte, qui doit l'être le 1er juin 1837 au plus tard. Papineau a bloqué la loi en Chambre, avec ce sans-gêne que mettent ces francophones déchaînés. Pour les amadouer, on demande à Louis-Hippolyte Lafontaine — futur rebelle — de

traduire le projet de loi qui sera présenté à la prochaine session. Mais la Chambre ne se réunit pas. Avec la Banque du Peuple, on demande alors au Roi d'Angleterre d'accorder une charte spéciale. Mais, ô horreur, si la Couronne y consent, elle ne l'accorde que pour un an et avec le même capital: mesure de prudence prise par les vieux parlementaires de Londres qui ne veulent pas passer outre à la Chambre du Bas-Canada et à ses prérogatives, une fois la crise politique terminée. Astucieux, les gens de Montréal ignorent le décret royal¹ et s'en tirent en fondant une banque privée, en vertu du Joint Stock Bank Act. Et voilà la Banque remise en selle.

157

À propos de la rébellion, M. Dennison a ce *satisfecit* bien curieux: "*Ironically enough, it was Papineau and his more belligerent followers who rendered an unwitting service to the Lower Canadian Economy by engaging in open rebellion, resulting in the reinforcement of the British garrison in Montreal and Quebec and the calling of volunteer militia units which had remained inactive since 1815*".² C'est un point de vue qu'on peut juger assez cynique quand on pense à ceux qui, pendant ce temps, se faisaient casser la figure à Saint-Eustache, à Saint-Denis et autres lieux. Ils se battaient au nom de la liberté; mais on avait oublié de les armer et de les préparer au combat.



Voyons également ce que M. Dennison dit de cette période où des gens courageux, ingénieux et sans trop de scrupules se battent contre la nature, cette fois. Ils installent la voie ferrée qui va permettre de relier l'est et l'ouest, d'ouvrir les régions de l'ouest dont on se gausse encore à Londres et de consolider le grand pays qu'est le Canada. En 1886, on se rendra jusqu'à Vancouver, après avoir fait des prodiges

¹ On n'en trouve aucune trace dans les archives de la Banque, note M. Dennison.

² Volume I, page 348.

158 de courage, de tenacité et d'ingéniosité pour traverser les Montagnes Rocheuses: ce terrible obstacle qu'oppose la nature aux initiatives des grands bâtisseurs d'empire, que sont George Stephen, Van Horne, Smith et tant d'autres, qu'on retrouve ou qu'on retrouvera éventuellement au Conseil de la Banque de Montréal. Il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour réaliser cette grande œuvre de génie, destinée à ouvrir le pays et à garder la Colombie britannique dans le giron de la Confédération. M. Dennison consacre tout un chapitre au financement du Pacifique Canadien¹. Fondée en 1872, la compagnie signa une entente avec le gouvernement fédéral le 21 octobre 1880, pour la construction du chemin de fer à l'ouest de Winnipeg. Elle groupait alors George Stephen (Président de la Banque de Montréal, qui démissionna en juin 1881, tant les liens étaient étroits entre les deux entreprises), Duncan McIntyre — tous deux de Montréal — John S. Kennedy de New York, James J. Hill de St-Paul, Richard B. Angus de St-Paul et Montréal, Pascal du P. Grenfell, représentant de la maison Kohn-Reinach Co. de Paris. La compagnie recevait 25 millions en espèces, 25 millions d'acres et le monopole du transport pour vingt ans entre la voie et la frontière américaine.

La ligne devait être terminée en 1891. Elle le fut en novembre 1885: Donald Smith conduisant les travaux à grande allure. On le voit maintenant dans le hall de l'Hôpital Victoria et dans celui du Royal Victoria College en grand apparat, vêtu de la toge, pour rappeler ses dons aux deux institutions. La photo de Notman², prise sur le tard, est plus dans la veine du grand bâtisseur qu'il a été.

La construction ne se fit pas sans peine . . . ni sans profit pour la Banque. M. Dennison en suit l'évolution à travers les

¹ "Financing the C.P.R.".

² Dans "Portrait of a Period".

prêts consentis, les garanties de l'État, les émissions de titres à Londres et aux États-Unis. Entreprise géante, dangereuse pour les promoteurs, mais payante — ô combien ! Une fois la voie installée, on fit venir les émigrants que l'on installa dans les terres, dont on faisait fi au début, mais qui se révélèrent un placement mirifique quand la marée montante déferla d'Europe Centrale au Manitoba, puis en Saskatchewan, une fois mâtée la résistance des Métis conduits par Riel, et, enfin, en Alberta. Ce fut le début de l'entreprise de transport, suivie de sociétés maritimes, d'agences d'immigration, de sociétés financières, hôtelières, minières. Toujours magnifiquement dirigé, ainsi se constitua le Pacifique Canadien. Il devint rapidement la grande entreprise du pays, où les grands bourgeois de Montréal se retrouvèrent ainsi qu'au Conseil de la Banque de Montréal. Certains laissèrent derrière eux des collections magnifiques, des hôtels particuliers somptueux, dont malheureusement il reste peu de trace. Ils ont été abattus par la pioche du démolisseur, le bélier géant et le bull-dozer niveleur. Leur nom reste attaché au chemin de fer, à certains grands hôpitaux, à certaines collections dont on retrouve des exemples magnifiques au Musée de Montréal, au Mount Royal Club ou dans quelques immeubles sombres et riches qui bordent encore la rue Sherbrooke.

159

Automobile Experience by Province and Statistical Territory and by Type of Automobile — Coverage — Classification.
1967. C.U.A. Toronto.

L'agence statistique de la C.U.A.¹ publie chaque année les résultats de l'assurance-automobile au 30 juin de l'exercice en cours. On y trouve les chiffres de neuf provinces, exception faite de la Saskatchewan, qui a son propre organisme. Le document est copieux, bien fait. Il donne une analyse par province, par région et par garantie.

¹ Ou A.C.A.

160 Encore une fois, Québec a proportionnellement un plus grand nombre d'accidents, la plus haute fréquence et le coût le plus élevé par sinistre. C'est un triple record qui continue d'indiquer pourquoi l'assurance-automobile y est beaucoup plus coûteuse qu'ailleurs. S'il ne se justifie pas autrement, le fait s'explique surtout par la manière dont on conduit les automobiles assurées et par leur état. Il y a bien longtemps, Paul Bourget a écrit: "Nos actes nous suivent", en pensant à bien d'autres choses. En assurance-automobile, ils expliquent également bien des résultats. Tant que le gouvernement, les tribunaux et nous-mêmes ne l'aurons pas compris et que nous n'aurons pas fait le nécessaire pour corriger la situation, nous battons tous les records en matières de sinistres, coût de règlement et prix de l'assurance.¹

Le Canada sans passeport, par Eugène Cloutier. Deux volumes, parus aux Éditions H M H, à Montréal.

Voilà un ouvrage sur notre pays que M. Eugène Cloutier a écrit d'une plume alerte. À l'occasion du centenaire de la Confédération, il a parcouru tout le Canada, en esprit curieux qui se pose des questions et qui en pose. De son voyage, il a rapporté des aperçus intéressants, souvent nouveaux, des vues sur les problèmes de chaque province, sur les relations de l'ouest, du centre et de l'est, sur l'attitude envers les problèmes constitutionnels, sur la difficulté pour les anglophones de comprendre les francophones: ces êtres entêtés, qui ne veulent rien admettre, qui se trompent continuellement et qui n'ont jamais raison même si de temps à autre de grands personnages venus d'Europe — la Reine par exemple — ne pensent pas qu'ils aient entièrement tort et leur accordent un certain charme, une certaine culture, une certaine maturité d'esprit.

¹ D'autant plus que, dans la province de Québec, l'automobiliste répond des dommages subis par les personnes transportées: ce qui augmente sensiblement les indemnités.

Mais qu'ils ont mauvais caractère ces empêcheurs de danser en rond ! Ce n'est pas la conclusion d'Eugène Cloutier qui se contente de dire ce qu'il a constaté et ce qu'on lui a dit. Il ne juge pas. Il note et il le fait dans une langue bien plaisante, à la manière de l'excellent romancier qu'il est.

Le livre porte en exergue: "L'auteur a fondé cet ouvrage sur une lente exploration de son pays, qui lui eût été impossible sans la collaboration de la Société Radio-Canada." Une fois de plus, celle-ci a démontré combien elle peut être utile à certaines causes — comme celle de l'unité nationale ou de la langue française — servies par des gens intelligents, aimant les voyages et sachant en faire profiter les autres.

161

Churchill, un siècle d'histoire, par Jean Améry — Aux Éditions Rencontres, Paris.

Voilà un bien bel album, où l'on peut suivre Churchill de la naissance à la mort par la photographie et le texte, à travers les événements qui ont accompagné l'apogée, l'évolution, puis la crise et la chute de l'Empire anglais — cet étonnant conglomerat politique.

Churchill naît en 1874, dans la trente-septième année du règne de Victoria, qu'il servira toute sa vie parce que c'est sous son règne que l'Empire a été le plus puissant. Il meurt en 1965 à un moment où l'Angleterre se débat dans les pires difficultés économiques, avant d'assister au drame que fut la nouvelle dévaluation de la livre.

Grand britannique, il a rempli des fonctions diverses à travers l'histoire du dernier demi-siècle. Tour à tour bien accueilli ou rejeté par la politique de son pays, il joue son rôle principal, essentiel, à un âge où la plupart des hommes se retirent de la vie active. À 66 ans, il tient tête à la déroute devant les Allemands et il prépare l'Angleterre à une éton-

162 nante résistance qui, une fois de plus, est possible grâce à la Manche: l'éternelle associée des insulaires anglo-saxons. Il tient jusqu'au moment où Américains et Russes arrivent à la rescousse. Puis, la victoire vient. L'Angleterre rejette Churchill à nouveau dans l'opposition avec cette ingratitude qu'a souvent la foule de partout et de tous les temps. Et, alors, Churchill assiste, sans y pouvoir grand-chose, aux difficultés qu'a son pays, exsangue, vidé de ses forces vives, devant la paix revenue.

Dans les années qui suivent, Churchill vieillit, comme l'a raconté cruellement son médecin et ami. Puis, il meurt. L'Angleterre tout entière lui marque sa grande estime, son admiration et sa reconnaissance. On l'expose à Westminster dans cette immense salle aux vitraux splendides; on chante son service dans la Cathédrale Saint-Paul, puis on transporte son corps en bateau sur la Tamise, pour rappeler qu'il fut deux fois premier lord de l'Amirauté.

C'est tout cela que rappelle cet album à la gloire de Churchill. Il m'a été donné — ô, ironie — par une Polonaise qui lui reproche d'avoir abandonné son pays à Yalta.

Documentation sur les relations capital-travail, la cogestion, la participation de l'employé aux décisions, aux bénéfices, à la copropriété.

Voici, en vrac, quelques titres¹ que l'on peut consulter sur ce sujet à la fois intéressant, agaçant et de la plus brûlante actualité. Les auteurs ont des opinions diverses, mais tous concluent à la nécessité d'un rapprochement, d'une collaboration plus grande, d'une coopération à tous les niveaux de l'entreprise.

Et d'abord *Construire l'entreprise* de Michèle Aumont, dans la collection "Les Idées et la Vie", chez Fayard. Dans

¹ Obtenus en partie de l'excellente bibliothèque de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

la préface, le docteur André Gros présente l'auteur ainsi: "Ce livre est un essai de synthèse, essentiellement orienté vers l'avenir et portant la marque de l'auteur dont le cheminement et l'approfondissement s'affirment suivant les trois caractéristiques de sa personnalité: une intellectuelle simultanément passionnée pour les faits concrets et les idées générales, une militante et une chrétienne engagée." *Pour une réforme de l'entreprise*, par François Bloch-Lainé, aux Éditions du Seuil, Paris. Livre intéressant, vivant où l'auteur imagine ce qu'il annonce: l'entreprise nouvelle, qu'un chef continue de diriger, même s'il accepte avec lui, mais sous lui, des collaborations techniques; entreprise qui n'est plus uniquement la chose de l'actionnaire et dont celui-ci accepte forcément de partager les fruits avec d'autres, c'est-à-dire les employés qui collaborent à son succès.

163

On trouve le point de vue des grandes centrales syndicales au Canada dans "Une société bâtie pour l'homme" et dans "Pour une révolution moins tranquille". Dans le premier cas, il s'agit d'une brochure intéressante où le président de la C.S.N., M. Marcel Pépin présente le point de vue du syndicat sur les principaux aspects de la collaboration des patrons et des ouvriers dans la province de Québec. De son côté, M. Louis Laberge passe en revue dans son discours, paru dans le numéro de décembre de la revue "Commerce", certains des problèmes actuels du syndicalisme dans la province. Les deux documents sont intéressants, percutants. Je crois qu'il faut les compléter en prenant connaissance de la lettre de démission de l'ex-secrétaire général de la C.S.N., reproduite dans "La Presse" du 2 décembre 1967. On y trouvera l'exposé de quelques problèmes d'autorité qui se retrouvent au niveau du syndicat, comme de l'entreprise.

Il y a aussi deux documents, venus d'Ottawa, qui ne manquent pas d'intérêt. D'abord, *National Conference on*

164 *Labor Management Relations*, puis *Vers une amélioration de la communication entre patrons et ouvriers*: texte où le Conseil économique du Canada pousse à la création de comités d'entreprises, comme il en existe en Suède (initiative libre), en France et en Allemagne (mesure obligatoire). Si l'on veut savoir comment ils existent et comment ils fonctionnent, on peut se référer à la *Convention relative aux Comités d'Entreprises* conclue entre la Confédération Patronale Suédoise et la Confédération générale du Travail en Suède, à *Comité d'entreprise et sa nouvelle législation en France: Promotion sociale*, ainsi qu'au numéro de *Liaisons Sociales* de juin 1963 consacré à ce sujet, et à *Expansion of Codetermination in the Federal Republic of Germany* par Siegfried Balke, président de la "Confederation of the German Employers' Association" et, enfin, à *The Myth of Codetermination*, par Ernst-Gerhard Erdmann. À signaler aussi *Workers Councils, a study of work place organization on both sides of the Iron Curtain* par Adolph Sturmthal.

Puis, sur l'évolution des idées, depuis quelques années: *Les expériences allemandes de cogestion*, par Xavier Herlin, la *Réforme de l'entreprise*, par Pierre Lasseigne; et la *Participation des salariés aux responsabilités de l'entrepreneur* sous la direction de François Perroux; ainsi qu'à *L'Actionnariat ouvrier*, par Georges Ville et *Diffuser la propriété* par Louis Salleron.



La tendance est très nette en Europe: l'entreprise doit évoluer. Il faut qu'elle donne davantage lieu à des échanges d'idées, de projets, de solutions, qu'en dehors de la voie hiérarchique il y ait des contacts plus directs entre la direction, les cadres, et le personnel, que soient brisées les cloisons étanches qui existent actuellement, que l'actionnaire soit prêt à diviser profits et autorité avec ceux qui permettent le succès de l'entreprise. En Amérique, on n'est pas rendu aussi loin.

Par ailleurs, les cloisons n'y sont pas aussi rigides et l'on a trouvé des solutions partielles à opposer aux pressions de plus en plus fortes exercées par les syndicats ouvriers. Il faudra trouver autre chose, cependant. Et c'est en Europe qu'il faudra peut-être chercher d'autres vues. C'est pourquoi nous avons voulu que notre documentation soit surtout européenne.¹

Quoi qu'on pense de la question, il faut s'y intéresser, croyons-nous. Peut-être ces textes aideront-ils le lecteur curieux et de bonne volonté à augmenter sa connaissance du sujet.

165

A Study of Contingent Fees in the Prosecution of Personal Injury Claims. The Defense Research Institute Inc. Milwaukee, Wisconsin.

Voilà une étude fort intéressante de la rémunération de l'avocat aux États-Unis, dans les cas de responsabilité. On sait ce dont il s'agit. Au lieu de demander les honoraires prévus par le Barreau, l'avocat accepte de s'occuper d'une cause à la condition que son client lui verse un pourcentage des sommes touchées par lui. Ainsi, ils conviendront tous deux de 25 pour cent si l'affaire est réglée sans poursuite, 30 pour cent si elle l'est une fois la poursuite engagée et 40 ou 50 pour cent une fois le jugement rendu, s'il est favorable. Voici la définition que donne de cette modalité un article intitulé *Contingent Fees for Legal Services* par M. F.B. McKinnon: ". . . a fee received for services performed on behalf of a client who is asserting a claim, payable to a lawyer if, and only if, some recovery is achieved through the lawyer's effort. Its distinguishing characteristic is the negative; if no recovery is obtained for his client, the lawyer is not entitled to a fee".

Chaque pays a ses traditions. On aurait mauvaise grâce de les lui reprocher. Ceux qui, à l'étranger, s'intéressent à

¹ Il sera intéressant de suivre l'évolution de l'entreprise à laquelle le général de Gaulle a annoncé qu'il s'emploierait, à la suite des événements récents en France.

166 l'assurance de responsabilité civile — les réassureurs en particulier — se rendent compte, cependant, combien ce mode de rémunération se prête à des abus. Je me rappelle avoir lu, il y a quelques années, dans un recueil de conférences prononcées à l'Insurance Institute of London, combien le marché anglais réagissait mal aux arrêts du jury ou des tribunaux accordant le double de l'indemnité pour que la victime puisse recevoir la somme qu'on lui destine. Il y a là une possibilité d'abus qui expliquent partiellement le prix croissant de l'assurance de responsabilité chez nos voisins.

Heureusement, au Canada, ce mode de rémunération n'est pas reconnu, sauf pour la perception des comptes. Il y a lieu de s'en féliciter puisqu'on évite ainsi une pratique qui s'apparente au maquignonnage et qui se prête à une majoration induue du montant des indemnités.

L'étude en soi est intéressante. Elle présente le sujet dans son ensemble, aussi bien que sous l'aspect qu'il prend chez nos voisins du Sud.

Les oiseaux du Canada par W. Earl Godfrey, avec des illustrations en couleur de John A. Crosby. Dessins de S. D. Macdonald. Chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

Voilà un très beau livre consacré à la gent ailée du Canada: du vulgaire moineau mangeur de crottin à l'aigle des Rocheuses, en passant par les pluviers, les échassiers du ressac et les tourne-pierres, tous de la famille des charadriidae, sans oublier les hirondelles des sables, à ailes hérissées, à face blanche, à front blanc, bicolores ou pourpréses et l'hirondelle des granges.

En lisant cet ouvrage, on comprend le charme que les oiseaux, leurs mœurs, leurs migrations, leur comportement exercent sur tant de gens pacifiques dont l'arme est la longue-

vue. Les *bird watchers* ou ornithologues amateurs sont des bipèdes bien sympathiques eux-mêmes, puisqu'une grande partie de leurs loisirs passent à observer dans leur habitat "nos charmants voisins", comme disait cet excellent écrivain et ornithologue qu'est Claude Melançon.

Nous recommandons le livre de M. Godfrey à tous ceux qui veulent savoir ce qu'est l'oiseau de nos forêts et de la plaine, des champs et de la montagne. Ils feront bien aussi de relire les livres de Melançon.

167

À propos d'expert et d'expertise

Au moment où nous nous préparons à mettre sous presse, nous recevons du Comité de Linguistique de Radio-Canada la fiche suivante:

INSURANCE ADJUSTER

206

© RADIO-CANADA
1968

Définition: Technicien chargé des enquêtes et du règlement des sinistres pour le compte des assureurs ou des assurés.

Traduction: EXPERT (d'assurance)

Exemple: En matière d'assurances, l'expert intervient généralement après sinistre. R. Barthe, Dictionnaire de l'assurance et de la ré-assurance, p. 98.

- Observations: 1) Les expressions AGENT DE RÉCLAMATION (consacrée par la loi) et AJUSTEUR D'ASSURANCE (calque) sont également mauvaises et à rejeter. Le terme COMMISSAIRE D'AVARIE est réservé à l'assurance maritime.
- 2) Le travail d'enquête et de règlement des sinistres se nomme en français EXPERTISE.
- 3) Dans la langue technique de l'assurance, expert s'emploie absolument. On se contentera donc le plus souvent du mot expert sans complément à moins que le contexte n'exige expressément cette précision.

Nous remercions le comité pour son heureuse initiative; peut-être finira-t-on par comprendre, dans les milieux intéressés, que les deux expressions qu'il condamne à son tour n'ont aucun droit de cité dans un pays qui se dit francophone. P.B.